Canton de Bordères/Echez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune d'IBOS

Séance du 29 juin 2021

Présents : Denis FEGNI

Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Michel DUHAMEL,

Ingrid BOUTARFA

Absents :

Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Laetitia CAZABAN (procuration pour Juliette SALANNE), Bruno CAZERES (procuration pour Jean-Christophe MADELAINE), Stéphanie MARQUEZ (procuration pour Dominique GAYE),

Caroline ECORCHON (procuration pour Hélène FRANCES)

Elue secrétaire de séance :

Hélène FRANCES

SECURISATION DES ACCES (Mairie et Maison des Patrimoines) : VALIDATION DU SYSTEME WINKHAUS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que, comme expliqué en Bureau Municipal du 31 mai 2021, le système de sécurisation des bâtiments communaux est aujourd'hui vétuste (nombreuses copies des clés, clés perdues, certains locaux ne sont pas compris dans le système actuel, etc.).

Ainsi, afin de moderniser, de rendre plus sécuritaire et de contrôler davantage l'accès des bâtiments, il est proposé à l'assemblée de modifier le dispositif avec la mise en place du système WINKHAUS.

Pour permettre l'étalement des dépenses, s'assurer de la qualité et de l'efficacité du dispositif, l'investissement et le déploiement du matériel dans les bâtiments communaux se fera étape par étape.

Pour 2021, il est proposé d'équiper :

- Le bâtiment de la Mairie pour un montant de 2 623,99 € TTC,
- La maison des patrimoines pour un montant de 2 670,89 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité (une abstention : Régine TOSON), à valider le choix du dispositif WINKHAUS, le déploiement des équipements sur le bâtiment de la mairie et de la maison des patrimoines et de signer tous les documents permettant la mise en place de la prestation.

L'assemblée délibérante Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 2 JUL. 2021 de la publication le 2 JUL. 2021

- 2 JUIL. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE